

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **14 septembre 2020**

Décision n° **CP-2020-0004**

commune (s) : **Jonage**

objet : **Acquisition à titre gratuit et classement dans le domaine public de voirie métropolitain de 5 parcelles de terrain nu situées avenue des Alpes et rue du Galibier, et appartenant aux conjoints Frenet**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Bagnon

Président : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 28 août 2020

Secrétaire élu : Madame Lucie Vacher

Affiché le : mardi 15 septembre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mmes Frety, Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mmes Dehan, Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, M. Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, MM. Seguin, Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, MM. Kabalo, Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

Absents excusés : MM. Ray (pouvoir à Mme Brunel Vieira), Bub (pouvoir à M. Badouard), Mme Corsale (pouvoir à M. Gascon).

Commission permanente du 14 septembre 2020**Décision n° CP-2020-0004**

commission principale :	déplacements et voirie
commune (s) :	Jonage
objet :	Acquisition à titre gratuit et classement dans le domaine public de voirie métropolitain de 5 parcelles de terrain nu situées avenue des Alpes et rue du Galibier, et appartenant aux consorts Frenea
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 25 août 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

Dans le cadre de l'élargissement de l'avenue des Alpes suivant emplacement réservé n° 7 au plan local d'urbanisme (PLU) et du classement dans le domaine public de voirie métropolitain de la rue du Galibier à Jonage, une régularisation foncière reste à faire concernant les parcelles de terrain nu suivantes, propriété des Consorts Frenea :

Référence cadastrale	Adresse	Nature	Superficie (en m ²)
AP 89	lieu-dit Sous Vivier	terrain nu sol	421
AP 114	104b rue Nationale	terrain nu sol	55
AP 123	lieu-dit Sous Vivier	terrain nu terre	2
AP 208	rue Nationale	terrain nu sol	138
AP 209	rue Nationale	terrain nu sol	333
Total			949

L'ensemble des services métropolitains consultés est favorable à ce classement, lequel ne porte pas atteinte aux conditions de desserte et de circulation dans le secteur. Cette procédure sera dispensée d'enquête publique en application de l'article L 141-3 du code de la voirie routière.

Les vendeurs ayant accepté les conditions d'acquisition qui leur ont été proposées, un compromis a d'ores et déjà été établi.

Aux termes du compromis, les biens susmentionnés, libres de tout location ou occupation, seraient acquis par la Métropole de Lyon à titre gratuit et intégreraient le domaine public de voirie métropolitain ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Métropole, à titre gratuit, de 5 parcelles de terrain nu cadastrées AP 89, AP 114, AP 123, AP 208 et AP 209 d'une superficie totale de 949 m² situées avenue des Alpes et rue du Galibier à Jonage, libres de toute location ou occupation et appartenant aux consorts Frenea, dans le cadre de l'élargissement de l'avenue des Alpes.

2° - Prononce le classement dans le domaine public de voirie métropolitain des biens susmentionnés.

3° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de ces acquisitions.

4° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée le 20 janvier 2020, pour un montant de 535 000 € en dépenses, sur l'opération n° 0P09O4369.

5° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2020 - chapitre 21 - compte 2112 - fonction 844, pour un montant de 700 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

6° - Ces acquisitions à titre gratuit feront l'objet d'écritures d'ordre au chapitre 041 en dépenses - compte 2112 - fonction 01, et en recettes - compte 1328 - fonction 01 - opération n° 0P09O2754.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 septembre 2020.